RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège La Pierre aux Fées
Reignier - Académie de Grenoble

*Reignier, le 26 avril 2021*

## Informations aux familles – Procédures d'Orientation et Affectation Post-3ème

Les procédures d'orientation et d'affectation donnent lieu à des consultations et des saisies différentes sur les plateformes « Téléservice Orientation » (TSO) et « Téléservice Affectation » (TSA)

Le **TSO (Téléservice Orientation)** : https://educonnect.education.gouv.fr/

- il s'agit de la plateforme déjà utilisée au 2e trimestre pour la saisie des intentions provisoires
- les familles **valident les avis provisoires** du conseil de classe du 2e trimestre puis **saisissent les vœux d'orientation définitifs** au 3e trimestre : **à partir du 3 mai et jusqu'au 31 mai.**
- les familles consultent les décisions et propositions du conseil de classe du 3e trimestre (début juin), et **saisissent leurs réponses avant le 9 juin**. En cas de désaccord, la famille peut faire appel de la décision du conseil de classe (date de la commission d'appel de 3ème : 15 juin).

Le **TSA (Téléservice Affectation)** : https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/

- les familles peuvent consulter l'offre de formation à partir du 6 avril
- **les familles saisissent les vœux d'affectation à partir du 11 mai et jusqu'au 31 mai**.
  Les vœux d'affectation doivent être conformes aux décisions d'orientation. Il est possible de saisir 10 vœux au maximum dans l'académie et 5 hors académie. Tous les vœux doivent être saisis, dans l'ordre de préférence, qu'ils concernent les formations en établissements publics, privés ou en apprentissage.

*Pour les familles formulant des vœux en apprentissage, nous vous invitons vivement à prévoir également des demandes de formation par la voie scolaire.*

**Résultats de l'affectation : Mardi 29 juin après-midi**

### Entrée dans la voie professionnelle

Les capacités d'accueil dans la voie professionnelle sont limitées ; prévoyez plusieurs vœux pour réduire le risque de non-affectation.
Les vœux doivent être saisis dans TSA et classés selon l'ordre voulu par les familles.

- **Vœux dans les lycées publics :**
  Le barème prend en compte les résultats du LSU (livret scolaire unique) ainsi que différents bonus et pondérations

- **Vœux dans les lycées privés sous contrat :**
  Nous vous recommandons de prendre contact préalablement à la formulation des vœux.

### Entrée en seconde générale et technologique

- **Lycée de secteur :**
  La sectorisation est déterminée par l'adresse de la famille et non par l'établissement d'origine. Un vœu pour l'établissement de secteur doit être saisi pour éviter tout risque de non-affectation.

Les établissements privés sous contrat ne sont pas sectorisés. Nous vous recommandons de prendre contact préalablement à la formulation des vœux dans TSA.
Lorsqu'un déménagement doit intervenir à la rentrée scolaire : informer dès que possible le secrétariat du collège pour que l'adresse soit modifiée par l'administration et que l'élève soit affecté dans son nouveau lycée de secteur.

- **Demande de dérogation pour une entrée en 2GT dans un lycée différent du lycée de secteur :**
  Contacter le secrétariat du collège (tél ou mail) pour obtenir le formulaire de demande.
  Une seule demande de dérogation est possible.
  Formulaire complété et signé à rendre au secrétariat du collège avant le 21 mai

- **Demande d'admission en section binationale ABIBAC – BACHIBAC – ESABAC :**
  Contacter le secrétariat du collège (tél ou mail) pour obtenir le formulaire de demande.
  Formulaire complété et signé par la famille à rendre au professeur d'all/esp/ita avant le 17 mai

- **Candidature à une inscription en section européenne :**
  Contacter le secrétariat du collège (tél ou mail) pour obtenir le formulaire de demande.
  Formulaire complété et signé à rendre au professeur de langue vivante étrangère avant le 17 mai
  Il n'y a pas de section européenne en voie générale au lycée des Glières ; il faut donc aussi déposer une demande de dérogation pour le lycée proposant la section européenne souhaitée.
  *Attention : La validation de la demande de dérogation ne garantit pas l'accès à la section européenne.*

- **Candidature à une inscription en enseignement optionnel Arts :**
  - Option demandée dans le lycée de secteur :

  Contacter le secrétariat du collège (tél ou mail) pour obtenir le formulaire de demande.
  Formulaire complété et signé à rendre au professeur d'enseignement artistique avant le 31 mai

  - Option demandée dans un autre lycée :

  Contacter le secrétariat du collège (tél ou mail) pour obtenir le formulaire de demande.
  Formulaire complété et signé à rendre au professeur d'enseignement artistique avant le 17 mai
  Il faut aussi déposer une demande de dérogation pour le lycée proposant l'option souhaitée.
  *Attention : La validation de la demande de dérogation ne garantit pas l'accès à l'enseignement optionnel.*

- **Secondes à capacités contingentées :**
  2GT option Création et culture design (en vue d'une 1STD2A)
  2STHR – sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
  2GT des lycées agricoles

  Ces classes font l'objet de vœux identifiés. La capacité d'accueil de ces formations étant limitée, la sélection se fait selon le barème des candidats. Il est important de formuler aussi un vœu pour l'établissement de secteur pour éviter tout risque de non-affectation.

## Réunion virtuelle « parents de 3ème – procédure TSO/TSA »

Une réunion virtuelle sera proposée lundi 10 mai de 18h à 19h par la direction pour répondre à vos questions concernant ces procédures. Le lien pour accéder à cette réunion vous sera envoyé prochainement.

**Pour contacter le secrétariat : par téléphone : 04 50 43 42 64**
**par mail : secretariat.0740029e@ac-grenoble.fr**